

Falaise, le 12 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'Associations

CR/15

OBJET : Dossier de subvention2025

Affaire suivie par : **Isabelle SAMSON**
Service Ve Associative - Place Guillaume-le-Conquérant - 14700 Falaise
Tel. : 02.31.41.61.64
E-mail : isabelle.samson@falaise.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez en téléchargement sur le site internet de la Ville de Falaise le dossier de demande de subvention pour l'année 2025.

<https://www.falaise.fr/se-divertir-sengager/vie-associative/associations/>

Par l'octroi de subventions, la Ville de Falaise soutient les actions qui présentent un intérêt local et qui s'inscrivent dans le projet de mandat qui lie attractivité, rayonnement, bien vivre ensemble et respect de l'environnement.

La Ville de Falaise soutient aussi son tissu associatif par des prêts de salle(s) et de matériel(s), en fonction de ses possibilités, en respectant un délai de dépôt de demande d'au moins 3 mois.

En échange, la Ville vous sollicite pour valoriser notre partenariat en apposant notre logo sur vos actions : le service communication étant disponible pour vous fournir la charte graphique.

Pour faire face à la forte augmentation du coût de l'énergie, la ville avait demandé cette année un effort financier de 10 % sur le budget associatif et un engagement vers plus de sobriété énergétique. Pour 2025, nous devrions, grâce aux bonnes habitudes prises et qu'il faut poursuivre (extinctions des lumières inutiles, baisse du chauffage lorsque vous quittez les locaux), pouvoir retrouver un volume de subvention proche à celui de 2023.

La date de remise des dossiers a été fixé au 14 février 2025. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés à remplir le document. Il est primordial que votre dossier soit rempli dans toutes ses rubriques (au chapitre du budget, le dernier bilan financier complet peut faire office de réponse), signé par le président ou le trésorier et accompagné de pièces obligatoires dont vous trouverez la liste en page 2 du document.

En cas de dossier incomplet ou remis après le 14 février 2025, la demande ne sera pas traitée et cela par respect pour toutes les associations qui suivent les procédures et les services qui en font l'analyse. Nous vous proposons de nous faire parvenir votre demande :

- soit sous forme dématérialisée, à l'adresse communication@falaise.fr
- soit sous forme papier (charge à vous d'imprimer ce document).

Nous vous remercions de bien vouloir apporter le plus grand soin à remplir ce dossier et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Hervé Maunoury
Maire
de la Ville de Falaise



Philippe Drouet
Conseiller Municipal délégué
à la Vie Associative